

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 2 mars 2016 portant désignation des membres  
du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et  
d'enseignement supérieur**

**A.Gt 06-11-2018**

**M.B. 27-11-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mars 2016 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 10 octobre 2018 ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup>, a), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mars 2016 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 septembre 2018, les mots «Mme Coralie SAMPAOLI en tant que membre suppléant» sont abrogés.

**Article 2.** - Le Ministre de l'Enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 novembre 2018.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

**R. DEMOTTE**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

**J.-Cl. MARCOURT**